

SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE

DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES INSTALLATIONS OUVERTES AUX PUBLICS. ET DES BATIMENTS D'HABITATION

PROCES VERBAL de la séance du 13/12/2011

Date de Réception: 03/11/2011

AFFAIRE SUIVIE PAR: Jean Patrick BERTRAN

DDT78/SUBT/PB/A

OBJET:

Commune des travaux : Conflans St Honorine Adresse des travaux : 54 Rue Maurice Berteaux

Demandeur: Société Générale

NATURE DES TRAVAUX : Aménagement d'une agence bancaire

RÉFÉRENCE: AT 078 172 11 000 11 - catégorie d'ERP: 5

Nº dossier : 2011/1072

TEXTES DE REFERENCE:

- Loi nº2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Décret n°2005-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation modifiant le Code de la construction et de l'habitation.
- Décret n°2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.
- Décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des ERP et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme.
- Arrêtés du 1º août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des E.R.P. - I.O.P. des B.H.C. et des maisons individuelles lors de leur construction.
- Arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le projet porte sur l'aménagement d'une agence bancaire.

L'accès à l'agence se fait par une rampe amovible automatique, sa largeur est supérieure à 1,00 m, sa longueur est de 0,80 m, elle permet de compenser la différence de - 0,26 m au niveau de la rue.

La porte d'entrée qui est motorisée a une largeur de 0,90 m.

A la sortie du sas d'entrée, 2 ressauts chanfreinés d'une hauteur de 3 cm, sont séparés par un palier de repos.

Une sonnette d'appel est mise en place à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m pour permettre aux personnes à mobilité réduite (PMR) de signaler leurs présence.

La salle des coffres se trouve au niveau R + 1; elle n'est pas accessible (PMR).

Toutes les prestations fournies dans les différents bureaux du rez de chaussée et du R + 1 sont assurées à l'identique dans le bureau adapté (CH.CL3) pour l'accueil et pour l'accès aux coffres des PMR situé au rez de chaussé.

La caisse d'accueil, la hauteur des DAB et de la boite aux lettres, la largeur de circulation intérieure, le bureau adapté au rez de chaussée, sont conformes à la réglementation en vigueur pour les PMR (conformément aux plans et au courriel reçus le 07/12/2011).

Dans le bureau accessible aux PMR du rez de chaussée, un coffre mobile sera mis à la disposition de celles-ci, contrairement à la salle des coffres du R + 1, qui reste seulement accessible aux personnes valides.

Considérant l'aspect discriminatoire qui résulte de la différence d'accès liée à la prestation,

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION:

Après examen du dossier, la sous-commission départementale d'accessibilité émet un

AVIS DEFAVORABLE,

VERSAILLES, le 13/12/2011

La Présidente de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité,

Danielle/CABROL-RAY

www.yvelines.equipement.gouv.fr rubrique "accessibilité"

Imprimé par BERTRAN Jean-Patrick - DDT 78/SUBT/PB/A

Sujet: dossier PMR Sg Conflans Ste Honorine

De: "> philippe (par Internet)" < philippe@roux-architecte.com>

Date: Wed, 7 Dec 2011 18:46:00 +0100 Pour: jean-patrick.bertran@yvelines.gouv.fr

Copie à : "'CROSNIER Nicolas (EXT)" < Nicolas Crosnier-ext@socgen.com>, 'GUIOT Pierre'

<Pierre.Guiot@socgen.com>

Bonsoir,

Suite à notre CT de ce jour, je vous confirme que les ressauts créés de 3cm dans l'entrée modifiée de l'agence bancaire Société Générale seront chanfreinés sur toute la longueur. Le plan ci-joint vous le précise.

De plus, je vous confirme également qu'un seul bureau de clientèle est accessible aux PMR (bur 03) ce qui implique que toutes les prestations fournies dans les bureaux du RDC et du R+1 seront assurées à l'identique dans ce bureau accessible aux PMR, en rdc.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir m'adresser la convocation pour pouvoir assister à la commission qui aura lieu le 13/12/11.

Dans cette attente, Cordialement P. ROUX

Philippe ROUX

architecte DPLG 33 square Saint Charles 75012 Paris tel: 01 43 87 85 89 philippe@roux-architecte.com

6.pdf Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64



CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

THE ETTE (IF A FITTUE A KIL)

Date de début possible des travaux

21/10/2011 UF CUELCEUT FUELE (K) Date de dépôt en prodrie

AT CHREAT UNITED A TO A COMMUNICATION OF COMMUNICA Above N° du dossier

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX au titre de L'ACCESSIBILITE et de la SECURITE des ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

non soumis à demande de PERMIS DE CONSTRUIRE

La demande et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en TROIS EXEMPLAIRES et

1. DEMANDEUR (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)

NOM, Prénoms ou Dénomination : SOCIETE GENERALE (BANQUE)

- soit déposés à la mairle contre décharge
- soit envoyés au maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal

Dans le mois suivant la réception de la demande, le maire invite, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, de demandeur à fournir les pièces complémentaires.

DESIGNATION	pour les personnes morales : Nom du représentant légal ou statutaire : Mr. Pierre GUIOT
	ADRESSE: numéro, voie, lieu-dit: RESO/LOG/IMM/HAN 30, Place Ronde Bât. 7
	Commune : PARIS La Defense Cedex 18
	Code Postal: 75886
	Bureau distributeur :
	Téléphone:
O SMACO ROSE-O POR DO	
2. TERRAIN (le to contiguës apparter	errain est le lot de propriété constitué par la parcelle ou par l'ensemble des parcelles nant à un même propriétaire ou à une même indivision)
21 DESIGNATION DU TERRAIN	ADRESSE: numéro, voie, lieu-dit, commune, département:
	54, rue Maurice Berteaux 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
22 REFERENCES CADASTRALES	Sections cadastrales et, pour chaque section, numéro de la ou des parcelles constituant la propriété : Section; BD N° de parcelle; 98 Superficie des parcelles : S= 218,65 m²
	NOM et PRENOM:
PROPRIETAIRE (s'il est autre que le demandeur)	ADRESSE: numéro, voie, lieu-dit, commune, département:

3. PROJET	
The second secon	NOM et Prénoms :
	Philippe ROUX
AUTEUR DU PROJET	QUALITE: Architecte D.P.L.G.
	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit, commune, département : 33, Square Saint Charles
	[序上〇子] [7] [7] [7] [7] [7] [7] [7] [7] [7] [7

4. OBJET DE LA DEMANDE

- (x) Modifications extérieures d'un Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)
- (X) Modifications intérieures d'un Établissement Recevant du Public (E.R.P.)

5. DESCRIPTIF DES TRAVAUX A EFFECTUER (2)

Le présent projet concerne la modification partielle de la devanture de l'agence bancaire SOCIETE GENERALE située au rez de chaussée et étage d'un immeuble d'habitation, 54 rue Maurice Berteaux à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

Le projet a pour but de rendre accessible l'agence bancaire aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle et du personnel de l'agence.

Cette modification comprend:

- 1-La mise en place d'une rampe automatique amovible, type MYD'L.
- 2- Le déplacement du sas simple vers la rue afin de supprimer le rideau métallique et de simplifier l'accès principal de l'agence.

La façade principale est donc modifiée, les travaux du sas permettront d'améliorer l'accessibilité des PMR vers le hall.

- Réalisation d'un nouveau châssis en aluminium coloris Gris basalte RAL 7012 (dito à l'existant) et mise en place de la porte d'entrée motorisée de l'agence laquée Rouge (RAL 3003), avec châssis vitré attenant.

Les enseignes sont conservées. Cet établissement comprend:

- Des locaux accessíbles au public : un hall d'accueil avec deux guichets, 11 bureaux de réception clientèle, une salle forte, 2 espaces attente
- Des locaux non accessibles au public : un local technique sécurisé, un local chaufferie, un local vestiaire / sanitaires, local Z.T.I., un local économat et d'un local archives.

6. DEMANDE DE DEROGATION (le cas échéant) (3)

7. PIECES A FOURNIR

plans:

masse, situation (ou plan cadastral), niveaux

façades, coupes

aménagement actuel, futur

- une notice de sécurité dûment remplie, signée et complétée le cas échéant par un rapport initial de contrôle technique rédigé par un organisme agréé
- une notice d'accessibilité

8, ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande :

CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L.111.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L.152.1 à L. 152.11).

NOM: Pierre GUIOT

DATE: 07/10/2011

SIGNATURE:

SOCIETE GENERALE

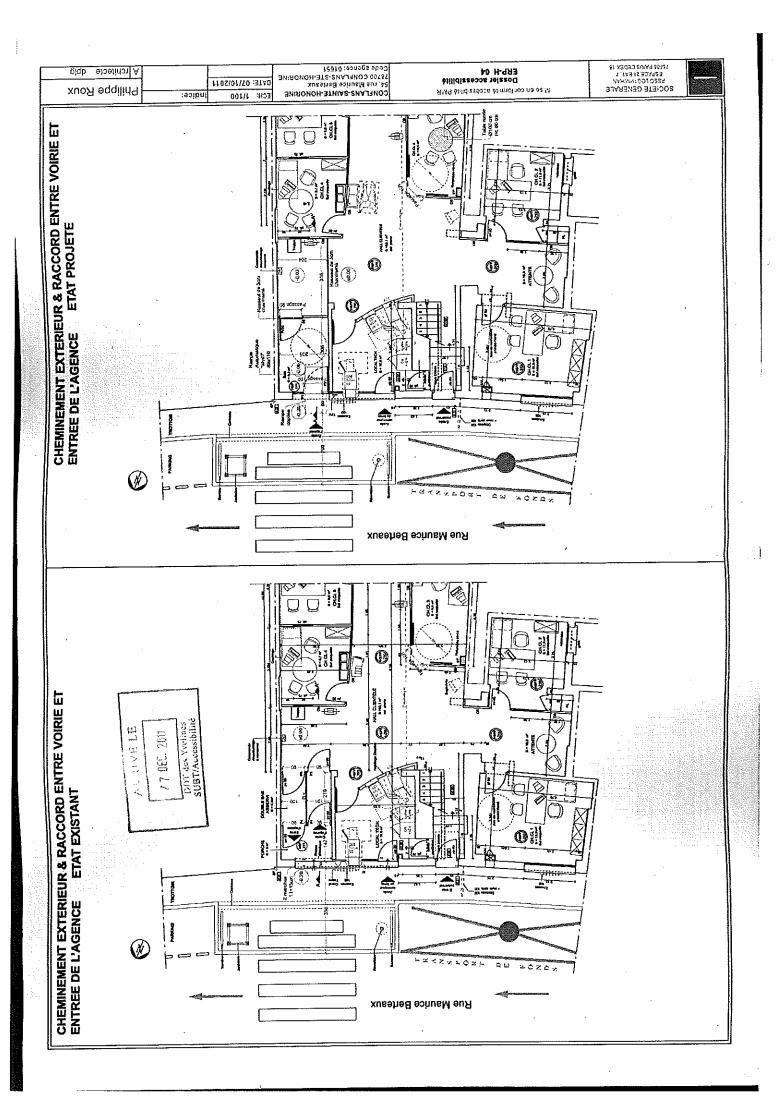
RESO/LOG/HAN

PIERRE GUIOT

75886 PARIS CEDEX 18

(1) Cocher la case correspondante

- (2) Indications des conditions d'accès (profif en long coté de l'accès du bâtiment concerné par les travaux, avec les points de niveau), des pentes, des aménagements extérieurs et intérieurs (suivant le cas) des cabinets d'aisances, des équipements de confort, etc.
- (3) En cas de difficulté matérielle grave ou s'agissant de bâtiments existants en raison des difficultés liées à teurs caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés.



. 1559 BANG CEDE	
HESOLOGISH	25000
SOCIETE ((ENE)	

Dossier sec ERP-H 07 MAN CHES

COMPLANS BABITE HONORINE
A, nie Mawije Benesuix
Ister Court Aus Ste Honorine
Code agencei Riest

PAMP alaktizishta a dikimahasa na azala

3 - CHEMINEMENTS INTERIEURS

Le sol inférieur est situé à saviron + 26cm par rapport su niveau de la rue. La créstion d'une rampe

A rehitecte

Rhilippe Roux

1-GUICHET ACCUEIL

- la hauteur maximais sera de 0.80m,

- un vide en partie inférieure de 0.38m de profondeur, 0.60m de largeur minimum et 0.70m de hauteur permetiant le passago des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant. - un emplacement de 0.80m xt.30m libre de fout obstacie sera réservé.

Signalisation des aménagements spécifiques aux personnes handicapées avec des inscriptions conformes à l'article 11 de l'artitété du 31 mai 1994 faisant figurer une personne assise dans un fauteuil routent

6.- ACCES PRINCIPAL

7.- DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

prise entre 0.90m et 1.30m.

9.- CIRCULATIONS INTERIEURES

automatique amovible (type MYD'L commandée à distance par le bouton d'appei) et de 2 nazasuis de 3cm chantraines séparés par 2 pailers de repos, permetiront faccès à l'agence des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le guichet accueil sera utilisable par les personnes à mobilité réduite notamment:

5- SIGNALISATION

DATE: 07/10/2011

:oojpu

vue de profil.

Le déplacement du sas actuel et la mise en place d'une porte d'entrée motorisée, équipée d'un bouton d'appel interieur et exterieur placé à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m, permettront l'accès de l'agence aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les 2 distributeurs de billets disposent d'un cievier et des boutons de commande à une heutest com-

8 - BOTTE AUX LETTRES

La bolte sux lettres est accessible de l'extérisur, et la fente est positionnée à une hauteur de 1.20m

Le largeur minimale du cheminement accessible doit être de 1,48m libre de tout obstacle afin de faciliter

Lorsqu'un rétréclésement ponctuel ne peut être évité, la largeur minimale du cheminement peut, eur uns faible longueur, être comprise entre 1,20m et 1,40m de manière à conserver une possibilité de croisement entre un piéton et une personne en fauteil roulant.

Dispositions régiementaires destinées à rendre accessibles sux personnes à mobilité réduite les établissements et

de décret du 25 Jaméer 1994 (articles R.111.19, R.111.19.1 à R.111.19.11 du code de la Construction et de

Le décret N° 2006-555 du 17 mai 2006. L'arrêté du 1er août 2006 4. arrett du 21 mars 2007



1-GENERALITES

Le présent projet concerne la modification partielle de la devanture de l'agence bancaire SOCIETE GENERALE stude au roz de chaussée et étage d'un immeuble d'habitation, 54 rue Maurice Berteaux à CONFLANS-SAINTE-HO-

Le projet a pour but de rendre accesable l'egence bancaire aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle et du personnel de l'agence.

Cette modification comprend

1-La mise en place d'une rampe automatique amovible, type MYDT. 2- Le dépiscement du ess simple vers la rue afin de supprimer le ridesu métallique et de simplifier l'accès principal de l'agence. La façada principais est donc modifiés, les travaux du sas permettront d'améliorer l'accessibilité des PMR vers le hail.

- Réalisation d'un nouveau châssis en akuninium coloris Gris basalbs RAL 7012 (dito à l'existant) et mise en place de la porte d'entrée motorieée de l'egence laquée Rouge (RAL 3003), evec châssis vitré attenant.

enseignes sont conservées. Les enseignes sont conservée Cet établissement comprend:

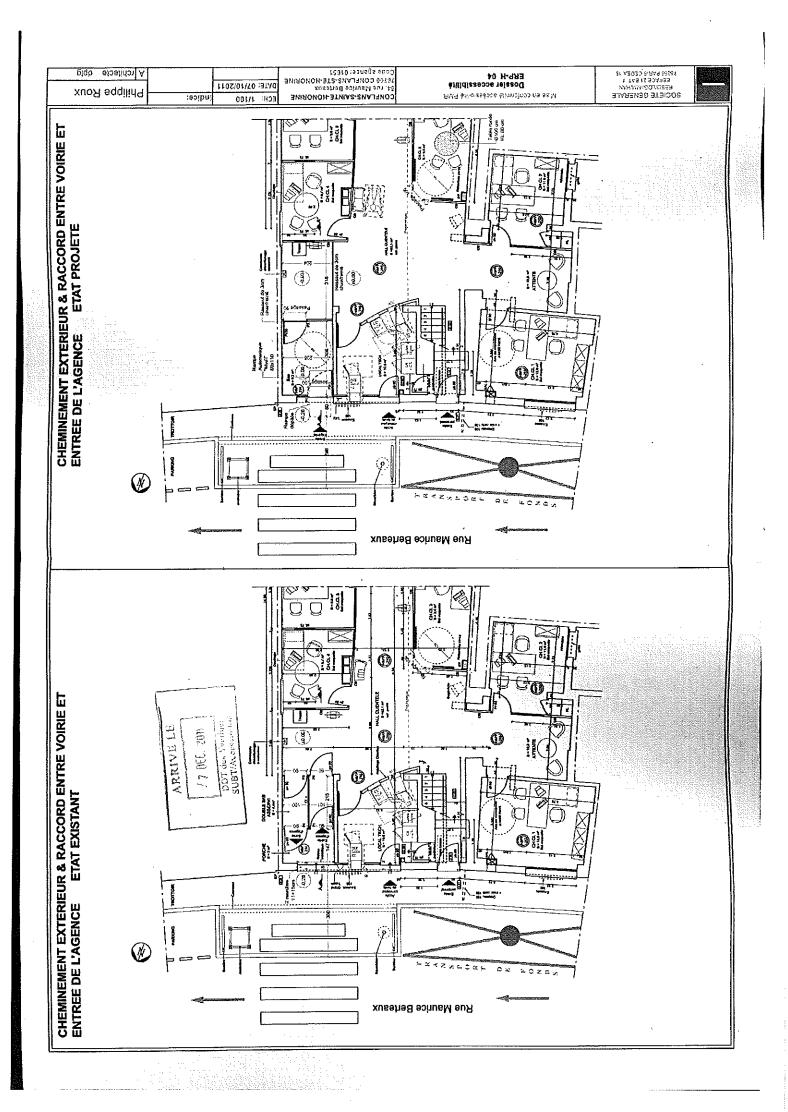
 Des locaux accessibles su public; un hail d'accueil avec deux guichete, 11 buresux de récaption clientèle, une salle forte, 2 espaces attente

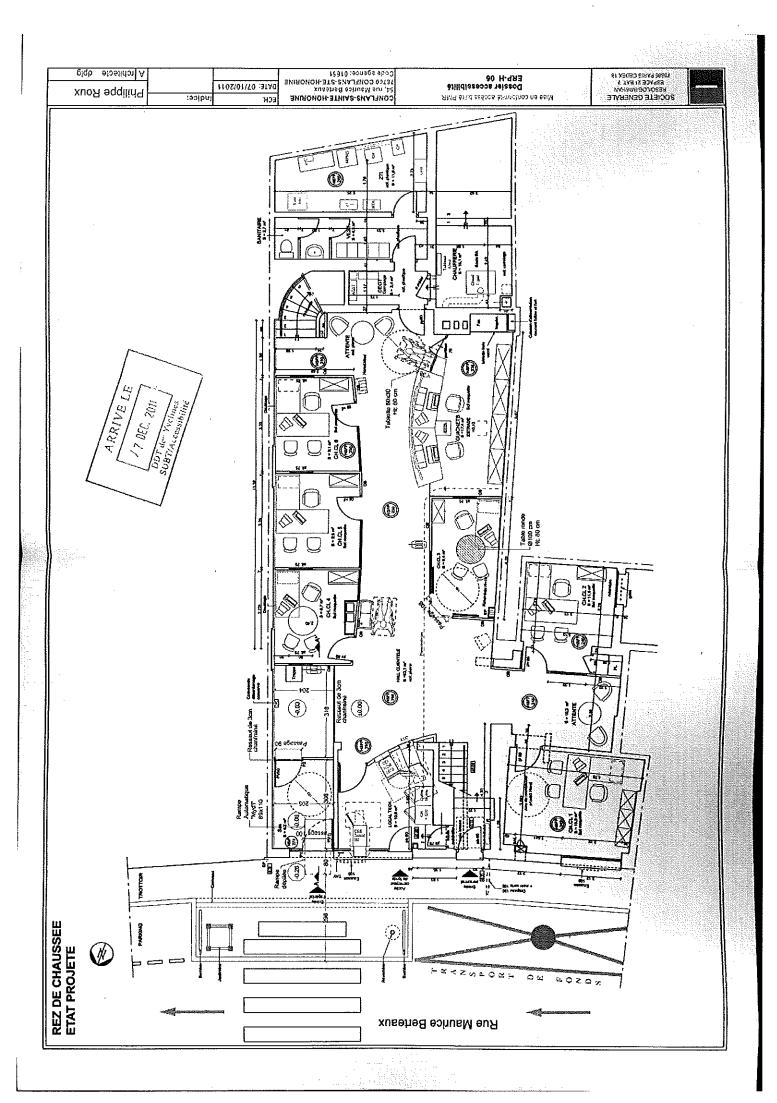
- Des locaux non accessibles au public : un local technique sécurisé, un local chaufferie, un local vestiaire / sanitai-res, local Z.T.L., un local économat et d'un local archives.

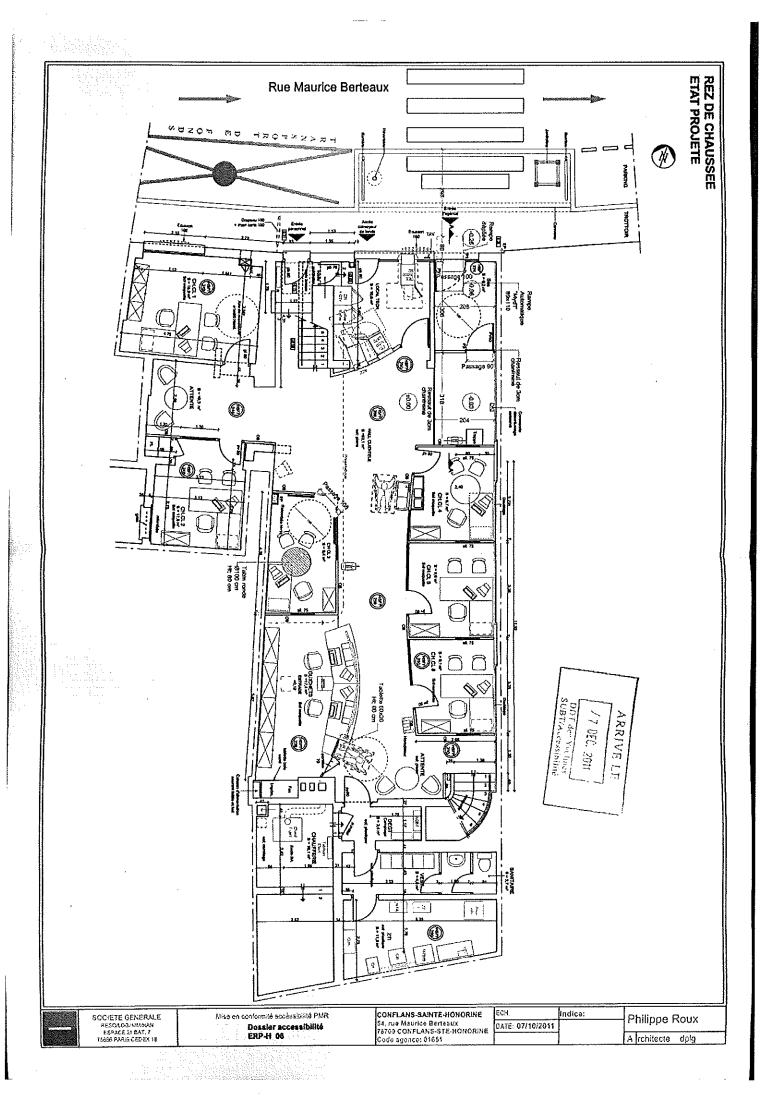
2 - REGLEMENTATION APPLICABLE

installations recevant du public notamment: to be du 13 Juillet 1991

Le circulaire du 7 Juillet 1994 4. brieft du 31 mai 1994







RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

TYPE ET CATEGORIES PROPOSES

Type:

Catégorie :

5 ème Catégorie

ETABLISSEMENT

Désignation :

AGENCE BANCAIRE SOCIETE GENERALE

54, rue Maurice Berteaux

78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Tél:

MAITRE D'OUVRAGE

Désignation:

SOCIETE GENERALE

Adresse complète :

RESO/LOG/IMM/HAN

ESPACE 21, 30 PLACE RONDE

Tél:

75886 PARIS CEDEX 18

MAITRE D'OEUVRE

Désignation :

Philippe Roux architecte dplg

Adresse complète :

33, Square Saint Charles

75012 PARIS

Tél: Fax:

01.43.87.85.89

01.43.42.90.25

Email:

philippe@roux-architecte.com

AGENCE SOCIETE GENERALE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

AUTORISATION DE TRAVAUX

DOSSIER PERMETTANT DE VERIFIER LA CONFORMITE DU PROJET AVEC LES REGLES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES





Philippe Roux

A in oleját-kojác ezőke jeg

33, Square Saint Charles 75012 Paris Tél. 01 43 87 85 89 Fax. 01 43 42 90 25 email. philippe@roux-architecte.com

Les tirages du présent document sont placés sous la responsabilité de ceux qui les emploient et doivent être détruits après usage.

Philippe Roux

67/10/2011

CONFLANS-SAINTE-HONORINE 54, rue Maurice Bereaux 78700 CONFLANS-STE-HONORINE

